

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Décision du 7 juin 2017

**portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et
des questions relatives à la réutilisation des informations publiques du ministère des
affaires étrangères**

NOR : EAEA1716703S

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.330-1, R.330-2 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 modifié relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères,

Décide :

Article 1^{er}

Le sous-directeur des affaires juridiques internes est désigné en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques du ministère des affaires étrangères.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 7 juin 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le Secrétaire général,
C. MASSET